

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 31 AOUT 2012 A 20 H 30

Présents : MMS PICCOT Bernard, DEGENEVE Alain, FAVRAT Marie, CHEVALLET Marie-Thérèse, GHELFI Stéphane, TURILLON Jean-Pierre, FROSSARD Robert, SONGIS-WOJCIK Karine, TRABICHET Lionel, PICCOT Roland, MOREL-CHEVILLET Isabelle.

Absents excusés : MMS BOUVIER Lionel (pouvoir à M. DEGENEVE Alain), VUATTOUX Franck, ROUPIOZ Jean (pouvoir à M. PICCOT Bernard).

Monsieur GHELFI Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JUILLET 2012
- ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

APPEL A PROJET ECONOMIE D'EAU AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projet « Economies d'eau » lancé par l'Agence de l'eau. Cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions d'amélioration des performances du réseau de distribution d'eau potable et la réduction des consommations. Dans ce cadre la commune souhaite obtenir l'aide de l'Agence de l'eau pour son projet de rénovation du réseau d'eau potable prévu sur la période 2013/2015. Les conclusions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable mettent en évidence une perte d'eau sur le réseau actuel du fait de sa vétusté. Il conviendrait en conséquence de prévoir le renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable afin d'en améliorer le rendement et de limiter les fuites. Le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès de l'Agence de l'eau, une subvention à hauteur de 50 % du montant total des futurs travaux de rénovation du réseau d'eau et charge le Maire d'établir le dossier de demande d'aide.

COUPE AFFOUAGERE 2012

Une coupe affouagère est prévue sur le secteur de Très-le-Mont. Les inscriptions ont lieu en Mairie pour les personnes « faisant feu » à Lullin au tarif de 30 €. Il s'agit de bosquets de hêtres, arbres de faible diamètre, situés en bordure des prés en direction de l'Incarne, à la suite de l'affouage de 2010.

VALEUR VENALE PARCELLE A 1700

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la cession gratuite des Consorts DUPRAZ (Saint-Gervais) à la Commune de LULLIN en date du 19 avril 2012 concernant la parcelle cadastrée A 1700 d'une contenance de 10 m² située au Chef-Lieu « Lullin »

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'évaluer cette parcelle afin de l'inscrire à l'inventaire communal. Le Conseil Municipal décide l'évaluation du bien à 500 € et charge le Maire de procéder aux écritures comptables correspondantes.

ENQUETE PUBLIQUE : DECLASSEMENT PARTIES DE VOIES COMMUNALES & CHEMINS RURAUX 18 JUIN 2012 / 02 JUILLET 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions du rapport du Commissaire-Enquêteur portant sur les déclassements de 3 portions de Chemins Ruraux et 5 portions de Voies Communales.

AVIS FAVORABLE pour la désaffectation des portions des Chemins Ruraux:

Hameau du Col :

"Chemin du Pas St-Martin, Le Col entre parcelles A632/631 & A635/630",

Hameau des Courbes:

"Chemin Communal, Les Courbes/ les Creux, entre parcelles A2121 & A2122/A2119",

"Chemin Communal, Les Courbes entre Parcelles D740 & C1240";

et d'inscrire dans la procédure de déclassement en Chemins Ruraux les portions des Voies Communales:

Lullin - Le Bourg:

Seytroux - CVO 20 entre parcelles A2036 & 2299,

Tour de Ville - CVO 11 à proximité parcelle A1661,

Tour de Ville - CVO 11 entre parcelles A1618 & A2819;

AVEC 1 RECOMMANDATION : conformément aux réponses et données ajustées apportées par Commune de LULLIN, que les portions des Voies Communales

de Lullin - Le Bourg: Tour de Ville - CVO 11 entre parcelle A2310, A 2311 & A 2819

et La Sciaux: CVO 4 entre parcelles A1440, A1439 & A1413/A2828,

**et de Haute-Cizère - entre parcelle 626 et 625, VC n°1 et Route Départementale communiquée
par le public, soient inscrites dans**

**une procédure de déclassement en Chemin Rural
gardant, ainsi, leur fonction de circulation ouverte aux piétons.**

Monsieur le Maire invite la commission à se réunir en vue d'examiner ces déclassements.

VIREMENT DE CREDITS BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants selon les besoins des chapitres :

- Section Exploitation
 - 66111 Intérêts des prêts réglés à échéance..... + 169
 - 615 Entretien et réparations..... - 169
- Section Investissement
 - 1681 Autres emprunts - 1 255
 - 2315 Install, mat. et outill. Techn. + 1 255

MAITRISE D'ŒUVRE MUR DU CHATEAU/PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 juin 2011 confirmant le souhait d'aménager les remparts du Château et de restaurer la toiture et les façades du Presbytère construite sur les remparts, projet établi en 2 phases dont la 1^{ère} consiste aux travaux de mise en valeur des remparts et de la façade Nord-Est du Presbytère. Suite à la consultation lancée auprès de plusieurs architectes, l'Atelier d'Architecte Pierre BAJULAZ situé à 74250 FILLINGES a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

- Tranche fixe : 97 507,00 € HT
- Tranche optionnelle : 49 366,00 € HT

Soit un montant d'honoraires de 8 % x 100 % sur :

- Tranche fixe : 7 800,56 € HT
- et 8 % x 60 % sur :
- Tranche optionnelle : 2 369,57 € HT

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention d'honoraires pour la somme de 12 163,48 € TTC.

SINISTRE LA FONTAINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre « choc de véhicule » contre la fontaine située face à l'Hôtel de la Poste en date du 21 septembre 2011 ayant atteint les biens assurés par la police n°75178081 souscrite auprès d'AVIVA ASSURANCES.

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité totale arrêtée à la somme de 26 954,82 €

Celle-ci sera versée selon les modalités suivantes : indemnité immédiate : 24 09,00 € indemnité différée (valeur à neuf) : 2 863,82 €. La franchise fera l'objet d'un remboursement ultérieur par la Compagnie d'assurance adverse.

La réparation de celle-ci a été effectuée par M. LAURENZIO, tailleur de pierres à Combloux. Devis accepté pour la somme de 28 638,22 € TTC.

AFFAIRES DIVERSES :

Vente des coupes de bois

L'ONF procédera à la vente par appel d'offres le 18 septembre 2012 à LA MOTTE SERVOLEX : volume présumés sur écorce 136 m3. Parcelle Sp, canton de La Turche. Un prix de retrait a été déterminé par la Commune.

Travaux en cours

- Mur du Château : après la période de vacances, réouverture du chantier le : lundi 03 septembre à 14 h 00 sur le site.
- Tranche assainissement La Sciaux : après la période de vacances, réouverture du chantier le : mardi 11 septembre.
- Forage Col du Feu : l'entreprise DELAVOET doit intervenir prochainement.
- Réunion Charte Paysagère : le 04 octobre 2012 à 14 h 30 à la salle des fêtes de Lullin. Les Conseillers Municipaux des 4 Communes de la Vallée du Brevon sont invités.
- Ecole maternelle intercommunale : Suite aux difficultés rencontrées par la mise en place d'une garderie périscolaire à la Maternelle Intercommunale de Vailly (la solution envisagée actuellement est une gestion par l'APE...) la Mairie de LULLIN met à l'étude une solution TEMPORAIRE de « secours ». Le projet est à l'étude ; un recensement des besoins est effectué auprès des familles concernées.

Le Maire,
Bernard PICCOT